

*Administration financière—Loi*

façon dont est dépensé leur argent. Or, nos gouvernements parallèles échappent à tout contrôle.

● (1115)

Le projet de loi C-24 ne réglera pas ce problème. Nous en sommes arrivés là non pas par accident, mais à cause des programmes socialistes qu'a délibérément établis le premier ministre au moyen des taxes perçues des contribuables au poste d'essence, à l'hôtel, au motel et au restaurant, de même qu'avec l'argent des retraités, des agriculteurs, des pêcheurs et des petits commerçants. Tout cela s'est passé aux dépens de plus de 1.4 millions de chômeurs.

Les sociétés d'État nous appartiennent peut-être, mais à quel prix? Un récent sondage d'opinion a démontré que, de l'avis de 41 p. 100 des Canadiens, il vaudrait mieux vendre nos sociétés pétrolières nationales, alors que 34 p. 100 exprimaient l'avis contraire. Un des candidats à la direction du parti libéral a déjà laissé entendre qu'il préconisait la vente des stations-service de Petro-Canada. Je ne crois pas qu'on en vienne là, car c'est contraire aux principes de ces types-là.

Est-il avantageux de créer des sociétés d'État au prix d'un déficit scandaleux, d'un taux de chômage effarant et de la méfiance des investisseurs dans l'économie du pays? La réponse saute aux yeux. Toutefois, certains semblent en avoir retiré certains avantages. Jack Horner du CN et Ivan Head de la CRDI s'en sont bien trouvés, de même que Bud Drury de la CCN et Donald Macdonald. Pierre Juneau de la Société Radio-Canada, Jack Austin de la CDIC, Joel Bell et Bill Hopper de Petro-Canada n'ont pas à s'en plaindre non plus ainsi qu'une foule d'autres larbins libéraux. Ce sont de fieffés politiciens, des parasites de la pire espèce, qui vivent de l'argent des contribuables et réduisent le pays à l'état non pas de république bananière, mais certes de république de boules de neige. Je dois dire que les libéraux s'en sont bien trouvés. Ils n'ont pas manqué de programmes de création d'emplois.

Nul n'ignore, pour l'avoir lu ou entendu dire, que le vérificateur général s'inquiète vivement de ce que les sociétés d'État ne soient pas tenues de rendre des comptes. Inutile de répéter tout ce qu'il a dit. Je me bornerai à citer un passage de son rapport de 1982 qui va au cœur de la question à l'étude aujourd'hui:

Le Parlement est de plus en plus coupé d'une partie croissante des activités de l'État. Le recours de plus en plus fréquent à des sociétés propriété de la Couronne pour exécuter une gamme grandissante d'activités de l'État, a épuisé les possibilités du cadre existant de l'obligation de rendre compte, à tel point que le Parlement n'est peut-être plus en mesure d'exercer ses responsabilités fondamentales de surveillance des recettes et des dépenses de fonds publics.

Voilà pourquoi nos électeurs nous ont envoyés ici. Contrairement aux ministériels, nous n'avons pas l'intention de nous tenir cois pendant que l'autorité du Parlement est foulée aux pieds.

Comment peut-on s'attendre que nous fassions notre devoir si, conformément au projet de loi C-24, on ne nous montre qu'une ébauche des programmes et des budgets d'investissements et d'exploitation des sociétés seulement après que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) aura décidé dans quelle mesure ils seront rendus publics? S'attend-on vraiment que nous acceptions aveuglément toute mesure législative élaborée par Ed Clark? Ed Clark est l'auteur du désastreux Programme énergétique national, mais comment s'est-il illustré? En rédigeant une thèse sur le socialisme en Tanzanie. C'est lui qui dirige le Programme énergétique national, administrateur

typique des sociétés d'État. Qui contrôle les filiales des sociétés d'État? Personne. Voilà pourquoi il y a eu tant de prolifération et d'incurie dans ce domaine.

Pourquoi l'étude des mesures législatives visant à créer de nouvelles sociétés d'État sera-t-elle limitée à 30 jours au comité et à sept heures de débats? C'est la clôture imposée par la loi. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement ne fait qu'imposer la clôture et passer des décrets du conseil.

Peut-on imaginer un projet de loi par lequel on prétend donner plus d'emprise au Parlement sur les sociétés d'État, mais qui prévoit l'imposition de la clôture? D'après cette mesure, la clôture sera imposée, quoi qu'il advienne. Le projet de loi C-24 reflète fidèlement l'attitude du gouvernement: plus de pouvoirs au cabinet, moins de débats à la Chambre. Les ministériels doivent comprendre que cette mesure est tout à fait inacceptable, peu importe s'ils prennent tous la parole pour débiter des lieux communs qu'ils disent tenir du vérificateur général. Un des candidats à la direction du parti s'est prononcé contre cette mesure. Ce serait rassurant si plus de candidats proposaient seulement de liquider Petro-Canada.

Ce projet de loi ne dissipera pas les craintes des Canadiens au sujet des sociétés d'État. Par exemple, comment allons-nous réagir à l'ingérence de Postes Canada dans le marché? Qu'est-ce que M. Warren a dit l'autre jour au réseau national de télévision? Que les syndicats vont faire augmenter les prix s'ils exigent plus d'argent. Voilà sa réponse, et c'est la même chose dans toutes les sociétés d'État. Postes Canada va continuer à concurrencer les détaillants du secteur privé en subventionnant Distribution aux consommateurs. Elle va continuer à dépenser des centaines de millions de dollars par année pour subventionner des employés et livrer une concurrence déloyale, avec la bénédiction du gouvernement. Il n'y aura aucun droit d'appel aux termes de la nouvelle loi sur la concurrence.

● (1120)

Le projet de loi C-24 n'incitera pas des sociétés d'État comme Canadair et de Havilland à se serrer la ceinture. Quel sort réserve-t-on aux administrateurs qui font perdre des milliards de dollars aux contribuables? Comme nous le savons tous, on les récompense pour leur mauvaise gestion et leur ineptie avec des primes de jusqu'à \$20,000. Qu'est-ce qui est arrivé à l'ACDI quand elle a détourné vers Haïti 25 millions de l'argent des contribuables? Elle savait qu'on payait des pots-de-vin à des représentants du gouvernement haïtien. La preuve en a été faite. Qui a été licencié? En a-t-il même été question? Pas du tout.

Nous savons tous ce qui serait arrivé aux responsables dans le monde du réel. Ils auraient rapidement été versés dans l'armée de plus en plus importante des chômeurs. Sous le gouvernement actuel, on les récompense de leur ineptie et de leur inertie. Avec une telle façon d'agir, comment pourrions-nous augmenter la productivité au Canada? Il y a d'innombrables exemples de ce genre d'ineptie financière au sein du gouvernement et du sous-gouvernement. N'est-ce pas tout à fait approprié que ce soit le sénateur Austin, qui n'a pas réussi à se faire élire, qui établisse plus de la moitié du budget du sous-gouvernement sur lequel le public ne peut pas exercer le moindre contrôle? Le projet de loi C-24 ne parle absolument pas de la responsabilité financière. Bien au contraire, il accroît le contrôle exercé par le cabinet sur les sociétés d'État et demande aux députés de faire confiance au cabinet pour prendre les